



Syndicat National « Force Ouvrière »

des Finances Publiques

Section d'Indre et Loire

Compte rendu de la réunion informelle du 17 juin dirigée par le DDFIP 37

3 points à l'ordre du jour :

1/ CDAS : Élection du délégué des Services Sociaux

M RUFFIE Pascal présidera le prochain CDAS en remplacement de Mme ALBERT mutée.
Le département proposera un délégué qui devra être validé par le délégué central

les conditions de désignation du délégué :

Le délégué sera désigné par le secrétariat Général qui sera son autorité hiérarchique pour une durée de 5 ans.

Le Président a établi une fiche de poste valant appel à candidature qu'il a envoyée aux Chefs de service de la DDFIP, des DOUANES, de la DISI, de la DDPP (ex DGCRF) le 28 mai dernier.

Une information a également été mise en ligne dans Ulysse 37.

Les candidats (cadres C ou B) doivent envoyer leur CV + leur lettre de motivation (qui doit être visée par son chef de service) pour le 30 juin

Les candidatures sont communiquées au bureau RH 3C et font l'objet d'une audition par les membres du CDAS qui émettent un avis par vote à bulletin secret.

Le PV du résultat est transmis au bureau RH 3C qui effectue la nomination du candidat retenu par un arrêté.

Lors de sa prise de fonction, pour une durée de 5 ans, le nouveau délégué est accompagné d'un tuteur, a le soutien du tuteur régional CHORUS et bénéficie de l'adaptation à l'emploi (formation).

Prochain CDAS : Début septembre.

2/ Campagne de mutation (mouvement local)

La CAPL des cadres A sera avancée au 5 juillet sous réserve de la possibilité des OS d'être présentes

Mise en place de la plate forme SIRHIUS :

6 cadres C et B (répartition non définie à ce jour)

Chef de service Pascale REBILLAUD

Sylvie RENAULT des RH (GP) sera affectée dans ce service suite à sa promotion de C en B.

Ces 2 personnes bénéficient actuellement d'une formation à Noisiel.

Elles auront la tâche de former celles et ceux qui seront affectés au 1er sept dans ce nouveau service.

La Direction s'est rendue au Service liaison rémunérations pour solliciter 2 ou 3 candidatures.

3/Conditions d'exercice du dialogue social :

La Direction souhaite que les HMI et les visites de postes ne perturbent pas le bon fonctionnement des services et qu'un cadre A soit présent doit être présent pour s'assurer du bon déroulement de l'intervention.

Il conviendra, en conséquence, avant toute intervention de ce type, de prendre l'attache du chef de service pour déterminer la date et l'heure, et ensuite de communiquer ces informations à la Direction locale.

Ont participé à cette réunion informelle pour FO-DGFIP37 : Ivan SAUVAGE et Christophe MEUNIER